

Plage Valentin



Crédit photo : (DR)



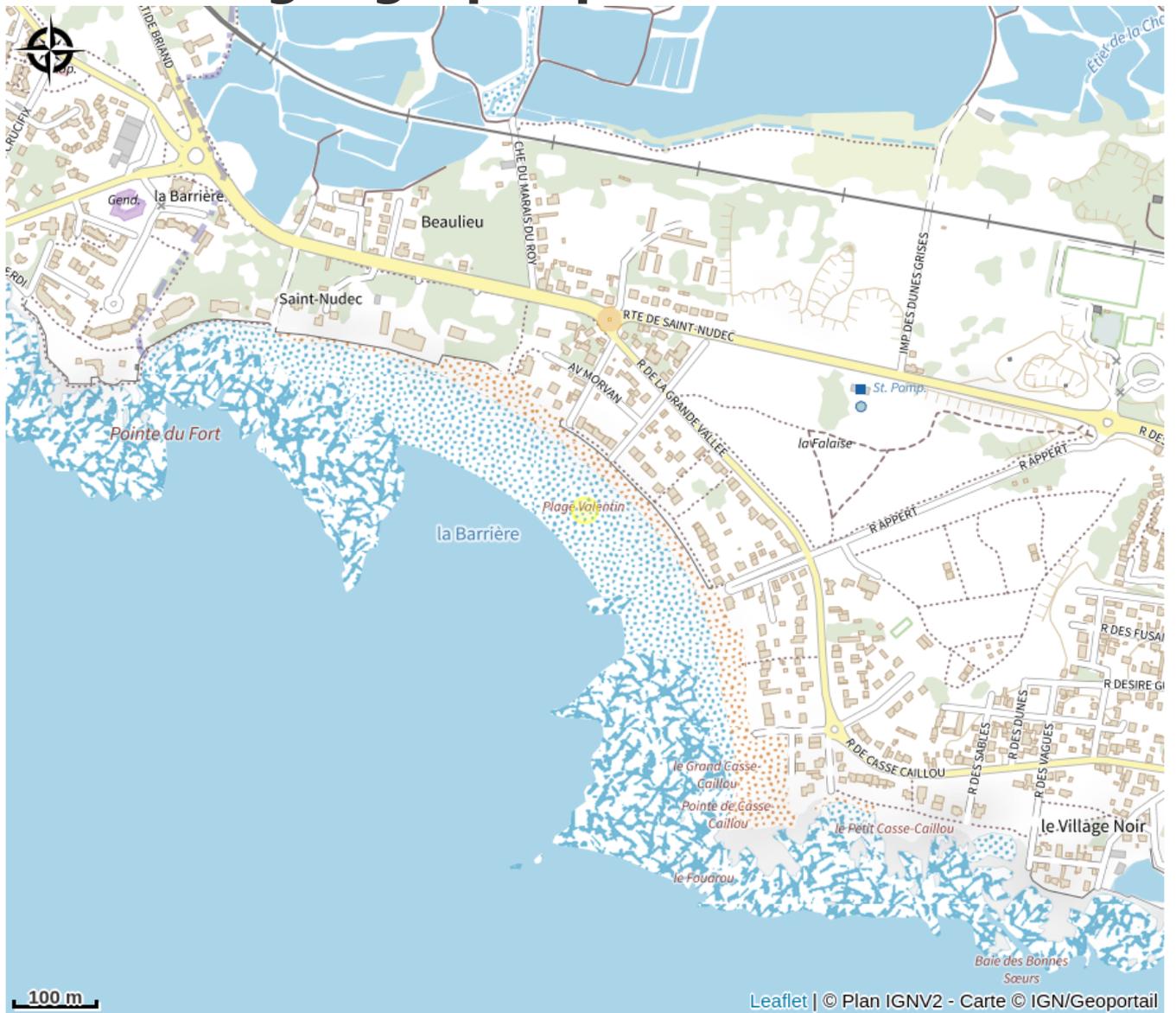
Infos pratiques

Categorie : A voir

Description

Cette longue plage de sable fin (740m), fait le bonheur des amateurs de voile, de baignade ou de farniente au soleil. C'est la plus grande plage de la station et de la côte sauvage. La plage Valentin offre plusieurs services sur place: - Restauration sur place - 2 blocs sanitaires - Un poste de surveillance du 5 juillet au 31 août de 13h30 à 19h - Places de parking à proximité - Places de parking pour vélos A proximité une école de voile, labellisée Ecole de voile française et l'école de glisse Mersea, vous proposent de nombreuses activités. La plage Valentin est surveillée du 5 juillet au 31 août de 13h30 à 19h par les nageurs-sauveteurs de la SNSM. Un tapis d'accessibilité est disponible à l'entrée de la plage (rue Appert) pour les personnes à mobilité réduite. Ils sont disponibles du 15 juin au 15 septembre (selon la météo). Des fauteuils amphibies sont également disponibles sur demande auprès du poste de secours du 4 juillet au 31 août. L'accès à toutes les plages est interdit aux chiens et autres animaux, même tenus en laisse, entre 10h et 20h du 15 avril au 30 septembre. Plus d'informations dans l'arrêté municipal "Règlement de police générale, de la baignade et des activités nautiques dans les eaux baignant les plages de la commune de Batz-sur-Mer" ci-dessous. Il est interdit d'allumer des feux de plage sur le territoire de la plage Valentin et de fumer dans le périmètre "espaces sans tabac" de la plage Valentin. La détection des métaux est soumise à autorisation. Celle-ci est à solliciter auprès du service de Police Municipale. Plus d'informations en téléchargeant l'arrêté municipal "Règlement de police générale, de la baignade et des activités nautiques dans les eaux baignant les plages de la commune de Batz-sur-Mer" ci-dessous.

Situation géographique



Toutes les infos pratiques

Contact

Plage Valentin
Avenue Morvan
44740 BATZ-SUR-MER